

## Règlement intérieur des ateliers industriels

Ce règlement a été établi pour vous permettre de travailler dans les meilleures conditions de **sécurité**

**RESPECTEZ LE. FAITES LE RESPECTER.**

### Sécurité

#### Tenue vestimentaire :

Pas de vêtements flottants  
Pas de cheveux longs non attachés

### Comportement

#### Il est formellement interdit :

- d'effectuer sans lunettes de protection des travaux où il y a risque de projection de particules solides ou liquides.
- d'abandonner une machine en fonctionnement
- de distraire un camarade travaillant sur une machine
- de mettre une machine en service sans s'être assuré que tous les organes de protection sont en place et que la mise en route puisse s'effectuer sans danger
- de s'appuyer sur une machine en marche
- de lancer quelque objet que ce soit
- de courir dans les ateliers, de se bousculer,...
- En cas de blessure, même bénigne, l'élève doit immédiatement prévenir le professeur responsable

### Poste de travail

L'état de tous les éléments composant le poste de travail est sous la responsabilité de l'élève pendant toute la durée de la séance d'atelier.

#### Il faut :

- signaler immédiatement toutes les anomalies (dégradation d'un matériel ou d'une machine, absence d'outillage,....)
- veiller à ce que les abords du poste de travail soient parfaitement dégagés
- n'employer que les outils retenus lors du lancement de l'exercice et les utiliser suivant les principes enseignés
- nettoyer et ranger le poste de travail et le matériel à la fin de chaque séance

### Notation

La tenue du poste de travail, et le comportement devant le matériel interviendront de manière significative dans la notation.